

VILLA VAGUE BLEUE

St Barth

Conditions générales de vente

ARTICLE 1 : Réservation

Les arrhes de 30% sont à verser pour confirmation de la réservation.

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura retourné un exemplaire du contrat de location accompagné du montant des arrhes.

ARTICLE 2 : Solde

Le solde devra être versé 60 jours avant la date d'arrivée.

Si le locataire ne règle pas le solde dans les 60 jours avant la date d'arrivée prévue, le propriétaire disposera à nouveau de la villa sans avoir à rembourser le montant des arrhes.

Si le locataire retarde son arrivée, il doit en aviser au préalable le propriétaire et lui faire parvenir le solde du loyer pour la date du début de la location initialement prévue.

Si la réservation intervient moins de 60 jours avant la date d'arrivée prévue, le paiement intégral de la location doit être effectué dans les 5 jours pour confirmer la réservation.

ARTICLE 3 : Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie de 500 USD devra être versé le jour de la remise des clés, et un numéro de carte de crédit devra également être remis.

Le dépôt de garantie ne doit pas être considéré par le locataire comme une participation au paiement du loyer. Il sert en cas de dégradation commis par le locataire. Si le montant des pertes excède le montant de ce dépôt, le locataire s'engage à régler le préjudice avant son départ. Le propriétaire s'engage à justifier du montant nécessaire à la remise en état du logement.

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, et si la responsabilité du propriétaire n'est pas mise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis celui du dépôt de garantie dans les conditions indiquées ci-dessus.

VILLA VAGUE BLEUE

St Barth

ARTICLE 4 : Annulation

Il y a des pénalités pour toute annulation.

Si l'annulation est reçue 61 jours avant la date d'arrivée prévue, un montant équivalent à 30% du montant total de la location sera facturé.

Si l'annulation est reçue entre 60 jours et 31 jours avant la date d'arrivée prévue, le montant est de 50% du montant total de la location.

Pour toute annulation reçue 30 jours ou moins de la date d'arrivée prévue ou en cas de non-présentation (no show), 100% du montant de la location sera encaissé.

Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat, passé un délai de 24 heures et sans avis notifié au propriétaire :

- le contrat est considéré comme résilié,
- les arrhes restent acquises au propriétaire,
- Le propriétaire peut disposer de son meublé.

En cas d'annulation de la location par le propriétaire : Il remboursera au locataire le montant des arrhes reçues.

Sauf accord explicite du propriétaire, les animaux même familiers ne sont pas admis. Leur présence entraînera la rupture du contrat.